

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 19 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 fixant le nombre de postes sur lesquels sont susceptibles d'être recrutés des professionnels bénéficiant d'une autorisation d'exercice en application des dispositions des articles L. 4131-5 et L. 4221-14-3 du code de la santé publique

NOR : TSSH2420569A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4131-5 et L. 4221-14-3 ;

Vu le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 modifiant le décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 fixant le nombre de postes sur lesquels sont susceptibles d'être recrutés des professionnels bénéficiant d'une autorisation d'exercice en application des dispositions des articles L. 4131-5 et L. 4221-14-3 du code de la santé publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 5 juillet 2024 susvisé est ainsi modifié :

Le premier tableau de l'annexe est modifié par les éléments suivants :

- à la quarante-deuxième ligne de la deuxième colonne, les mots : « Chirurgien-dentiste » sont remplacés par le mot : « Médecin » ;
- à la quarante-troisième ligne de la deuxième colonne, les mots : « Chirurgien-dentiste » sont remplacés par le mot : « Médecin » ;
- à la quarante-quatrième ligne de la deuxième colonne, les mots : « Chirurgien-dentiste » sont remplacés par le mot : « Médecin ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juillet 2024.

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef du bureau
RH2 Exercice et déontologie
des professions de santé,
J. MOLESIN*